



Communiqué de presse

Dakar (14 juillet 2016) – Le Système des Nations Unies au Sénégal salue la décision et l'initiative du Président S.E.M. Macky Sall de porter secours aux « enfants des rues »

Le Système des Nations Unies (SNU) au Sénégal, en particulier, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme, Bureau Régional pour l'Afrique de l'Ouest (HCDH/BRAO), le Bureau Régional de l'UNESCO¹ à Dakar, le bureau pays de l'UNICEF², le bureau pays de l'UNFPA³ et la Représentation Régionale pour l'Afrique de l'Ouest du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) ainsi que la Coordination du SNU saluent et encouragent la décision et l'initiative du Président S.E.M. Macky Sall de procéder à des opérations d'identification et de secours des enfants évoluant ou vivant dans la rue au Sénégal.

Cette décision est un pas important en faveur de la réalisation du droit de tout enfant vivant au Sénégal d'être protégé contre l'exclusion, la violence, et les abus. Elle s'inscrit dans le cadre tracé par la loi sénégalaise du 10 mai 2005 relative à la lutte contre la traite des personnes et pratiques assimilées et à la protection des victimes, ainsi que les différents traités internationaux et régionaux ratifiés par le Sénégal tels que la Convention relative aux droits de l'enfant, la Charte Africaine des droits et du bien-être de l'enfant et le Protocole additionnel des Nations-Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants⁴.

Le système des Nations Unies encourage le Gouvernement à s'assurer que toutes les mesures sont prises, en amont et en aval, dans le meilleur intérêt de ces enfants et pour qu'ils bénéficient d'un traitement garantissant leur dignité et leurs besoins immédiats de protection, ainsi que leur réinsertion familiale et sociale, et aussi à poursuivre devant la justice les auteurs des éventuels abus commis à l'encontre de ces enfants ; comme autant de gages d'un succès durable de ces opérations. Le système des Nations-Unies réitère son engagement auprès des autorités sénégalaises pour que cette décision contribue à éradiquer tout acte incitant l'exploitation des enfants ou les soumettant à des traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Contacts presse

Minielle Baro – (CINU Dakar) – Email : minielle.baro@unic.org – Tel : 33 869 99 14
Web : www.onusenegal.org

¹ UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

² UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

³ UNFPA : Fonds des Nations Unies pour la Population

⁴ http://www.ohchr.org/Documents/ProfessionalInterest/ProtocolTraffickingInPersons_fr.pdf